

Communiqué de presse

Morges investit pour lutter contre le bruit

Le bruit est une nuisance connue de tous, accentuant le stress et incommodant les citoyens avec parfois des conséquences importantes sur leur qualité de vie et leur santé. À l'occasion de la journée contre le bruit qui aura lieu le 30 avril prochain sur le thème du bruit routier, la Ville de Morges souhaite faire part des mesures qu'elle a prises et continue à prendre pour réduire les nuisances sonores liées au trafic routier.

Favoriser la mobilité douce et les transports publics

En décidant de favoriser la mobilité douce, la Municipalité de Morges agit non seulement en faveur de l'environnement mais aussi pour une réduction des nuisances sonores liées au trafic. De même, de gros efforts ont été entrepris pour soutenir le développement du réseau des transports publics ainsi que le transfert modal au niveau de la gare CFF. En effet, les bus ou les trains, outre qu'ils circulent sur un réseau moins étendu que le réseau routier, n'imposent pas un bruit ininterrompu comme celui des voitures, mais offrent au contraire des pauses entre chaque passage, réduisant ainsi le stress lié au bruit.

Revêtement phono-absorbant

Lors de la construction et de la rénovation de routes avec des vitesses autorisées égales ou supérieures à 50km/h, les services de la Ville privilégient la pose d'un revêtement bitumineux phono-absorbant haute performance afin de lutter contre le bruit à sa source. La forte proportion de cavités absorbe mieux le bruit et permet d'obtenir des réductions pouvant aller jusqu'à -9 dB(A), l'efficacité diminuant avec les années pour se stabiliser vers -6dB(A) environ; ceci représente une perception subjective de la différence d'intensité de bruit comme si nous n'avions plus que deux véhicules roulant sur la chaussée au lieu de dix. Les tronçons de route à Morges, actuellement équipés d'un tel revêtement, sont les avenues Ignace-Paderewski et Monod.

Enfin, chacun peut agir individuellement contre le bruit routier, en privilégiant les déplacements à pied, à vélo ou en transports publics et en conduisant sa voiture calmement et avec fluidité. Des flyers d'information seront mis à disposition du public aux réceptions des bâtiments communaux.

La Municipalité

Morges, le 26 mars 2014

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec :

Jean-Jacques Aubert, Municipal, tél. 078 628 87 51

Alain Jaccard, Chef de service, tél. 079 232 24 36
